

Délibération n°
2026.008

Séance du 02/09/2026
N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés : 1
- Votants : 10

OBJET :

**Élection du
Vice-Président**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 07/09/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 07/09/2026

Accusé de réception en préfecture
019-261922900-20260902-CCAS_DL2026_008-DE
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le deux septembre deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 11 août 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Gloria BOUYSSOU, Anne-Marie OUMEDJKANE, Marie-Laure BOURGES, Daniel CHASSAIN, Emma BLONDEL, Sophie MAITRE, Yvette DESBORDES, Jacques FAUGERON, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSEE :

Christine PASQUET.

SECRETAIRE : Emma BLONDEL

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;
Considérant que le conseil d'administration doit dès sa constitution élire en son sein un vice-président ;
Considérant qu'en l'absence du président, le vice-président peut exercer l'ensemble de ses attributions ;
Considérant que conformément à l'article R. 123-18 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation d'un vice-président à bulletin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que Madame MAITRE Sophie et Monsieur FAUGERON Jacques ont été désignés assesseurs ;
Considérant la candidature présentée par Madame Gloria BOUYSSOU au poste de vice-présidente du CCAS ;
Considérant que chaque membre à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne une enveloppe, à l'aide du matériel fourni par la mairie ;
Considérant qu'après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre des suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 5

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
BOUYSSOU Gloria	10	dix

Madame Gloria BOUYSSOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 2 septembre 2026,

Le Président,



Eddie MARCOS